

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

OBJET

Ces CGV décrites ci-après détaillent les droits et obligations SCS26 et de son client dans le cadre de relations contractuelles. Toute prestation accomplie par SCS26 implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes CGV.

DEVIS

Validité de l'offre : voir conditions sur le devis.

Le prix total s'entend pour la commande de la totalité des prestations. En cas de commande partielle, les prix seront révisés et une nouvelle offre sera émise avant enregistrement de la commande.

COMMANDE

Il est exigé un bon de commande écrit portant un numéro spécifique assurant la traçabilité du dossier. Lors de la première commande la « fiche ouverture de compte » doit être renseignée et retournée avec la commande.

La commande est réputée acceptée par SCS26 lorsque l'AR est envoyé au client.

PRIX

Les prix des marchandises vendues sont libellés en euros et calculés hors taxes. Les marchandises commandées sont facturées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

FICHIERS

Si les fichiers DXF ou STEP sont fournis par le client ceux-ci seront directement utilisés par SCS26 pour la programmation de découpe sans vérification préalable de notre part. Si le client souhaite que les fichiers qu'il fournit soient vérifiés avant programmation et découpe, merci de le notifier clairement lors de la demande de prix. SCS26 ne pourra être tenu pour responsable si les cotes d'une pièce sont jugées non conformes par le client mais que cette pièce est conforme au DXF ou STEP.

Si les fichiers DXF ou STEP sont créés par SCS26 à partir de documents fournis par le client tels que : croquis dessinés au crayon ou plans dessinés sur PC, toutes les cotes devront être parfaitement lisibles et tous les traits devront apparaître clairement.

MATIERE

Si la matière est fournie par le client, celle-ci doit être propre, plane, sans recouvrement (peinture, feutre, rouille). Nous déclinons toute responsabilité sur la qualité des matières fournies par le client.

FINITION DES PIECES

L'état de finition des pièces (intérieur et extérieur) doit être précisé dès la demande de prix (sur les plans) et sera confirmé sur le devis.

RECLAMATIONS

Les réclamations ne sont plus prises en compte après un délai d'un mois après la livraison. Elles doivent être formulées par écrit. En cas de non-conformité, la décision du traitement revient à SCS26. Aucune facture de reprises ou retouches effectuées par le client ne sera acceptée, s'il n'y a pas eu un accord écrit d'SCS26 envoyé au client avant réalisation.

LIVRAISON

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par conséquent, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit du client à une

allocation de dommages et intérêts ou à l'annulation de la commande.

Le client doit spécifier dès la demande de prix le mode de livraison choisi :

- Enlèvement par le client
- Livraison organisée par SCS26. (prestation facturée au client).

Les horaires d'ouverture pour les enlèvements sont :

Lundi au jeudi de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Vendredi de 7h30 à 12h00.

Lorsque le client mandate une entreprise de transports pour effectuer l'enlèvement, il doit fournir à celle-ci le n° de la commande qui doit être chargée.

FORCE MAJEURE

La responsabilité d'SCS26 ne pourra être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure. (article 1218 du Code civil).

FACTURATION

Une facture est émise pour chaque livraison. Sur demande du client il peut être établi une facturation en fin de mois.

PAIEMENT

Si aucune clause particulière n'est négociée dès la demande de prix, nos factures sont payables à 30 jours nets. En fonction de la réponse de notre courtier Assurance-Crédit, le versement d'un acompte ou de la totalité du montant de la commande, peut vous être réclamé.

Retard ou défaut de paiement :

Le non-paiement d'une facture à l'échéance rend exigibles de plein droit des intérêts de retard sur la base d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de financement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, à compter de la date d'échéance et jusqu'au paiement effectif, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros. Le non-paiement d'une facture à l'échéance nous autorise également à suspendre la livraison de toutes les commandes en cours de l'acheteur et rend immédiatement exigibles toutes nos créances envers lui, sans formalité préalable.

RESERVE DE PROPRIETE

SCS26 conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. A ce titre, si le client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, SCS26 se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restant impayées.

COMPETENCE CONTESTATION

En cas de litige de toute nature ou de contestation relative à l'exécution de la commande, le Tribunal de Commerce de LYON est seul compétent. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des acheteurs puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.

LOI APPLICABLE

La législation française est seule applicable.

L'ensemble des fichiers fournis par nos clients (fichier PDF/STEP/DXF...) doivent être bons pour fabrication.

En autre cas, nous déclinons toutes responsabilités en cas d'erreur.